

Accord de l'Ouest

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Les deux accords visent à assurer à tous les Canadiens la sécurité des approvisionnements en matière d'énergie en encourageant la mise en valeur de nos ressources énergétiques vitales. Les deux accords visent à créer des emplois pour les chômeurs de toutes les régions du Canada. L'énergie est synonyme de croissance, d'investissements, d'unité et de chances égales pour tous les Canadiens. Elle peut parvenir à unir le Canada au lieu de le diviser.

Quand les plates-formes sont en pleine activité au large des côtes, les usines de l'Ontario produisent et les chantiers navals du Québec et de la Colombie-Britannique s'affairent. Quand les usines de traitement des sables pétrolifères et les usines de valorisation se construisent en Alberta et en Saskatchewan, il se crée des emplois dans tout le Canada. L'énergie peut vraiment être exploitée comme un moteur de croissance, de réconciliation nationale et de renouveau économique.

Il est révolu le temps de l'hostilité et de l'affrontement entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial qui a marqué la dernière décennie. L'Accord de l'Ouest que mes homologues de l'Ouest et moi avons élaboré ces derniers mois et qui a été conclu à Vancouver cette semaine renferme trois principes fondamentaux que nous croyons de nature à raffermir l'industrie pétrolière de notre pays. Il s'agit tout d'abord de libérer les prix du pétrole brut au Canada, ensuite, de remanier à fond le système de commercialisation et de fixation du prix du gaz naturel et, enfin, de régler les graves problèmes posés par l'actuel régime fiscal concernant le pétrole et le gaz, régime qui a entravé le secteur pétrolier et obligé les consommateurs à payer des prix artificiellement élevés.

Parlons de la déréglementation du pétrole brut. Depuis l'imposition du Programme énergétique national en octobre 1980, les Canadiens ont été victimes d'un cauchemar bureaucratique qui a fait fuir les investisseurs étrangers éventuels, gonflé les prix de l'essence à la pompe, et découragé les prospecteurs qui auraient voulu chercher de nouvelles sources de pétrole et de gaz. Mais cette époque est révolue elle aussi. A compter du 1^{er} juin 1985, nous donnerons leurs coudées franches aux acheteurs et aux vendeurs. En d'autres mots, grâce à la déréglementation, c'est le marché qui décidera du prix du pétrole brut.

Je rappelle, toutefois, que les Canadiens seront protégés des fluctuations des marchés internationaux et, en cas de graves perturbations, le gouvernement fédéral fera le nécessaire pour protéger les consommateurs. Il en va de même des exportations de pétrole brut. Afin de protéger l'intérêt national, le gouvernement fédéral peut restreindre les exportations au besoin. Si la sécurité énergétique du Canada était menacée, nous interviendrons, et de façon décisive.

Des changements d'envergure s'annoncent aussi dans le secteur du gaz naturel sur le marché national. Mes collègues de l'Ouest et moi étions parfaitement d'accord sur la nécessité d'adopter un système de fixation du prix du gaz naturel plus souple et axé davantage sur les besoins du marché tout en étant équitable à la fois pour les consommateurs et les producteurs. L'application de ce système n'aura pas lieu cependant avant un certain temps, en raison de contrats encore en vigueur. Nous avons convenu de maintenir à son niveau actuel le prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta en attendant l'entrée en vigueur, au plus tard en novembre prochain, d'un nouveau régime de fixation du prix du gaz naturel vendu au

Canada. En outre, nous avons formé un groupe de travail mixte pour élaborer ce nouveau système en collaboration étroite avec l'industrie.

Troisièmement, et c'est sans doute le plus important, nous avons accepté de modifier fondamentalement le régime fiscal, régime qui nuisait aux investissements et menaçait la sécurité énergétique du Canada. Aujourd'hui, conformément aux promesses que nous avons faites pendant la campagne, j'annonce «le commencement de la fin» pour l'impôt sur les revenus pétroliers.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Les Canadiens de l'Ouest détestent l'impôt sur les revenus pétroliers, qui s'applique aux recettes et non pas aux bénéfices et qui sera réduit de moitié d'ici deux ans et demi puis complètement aboli l'année suivante. Nous éliminons également cinq autres redevances et taxes, dont le prélèvement d'indemnisation pétrolière et la redevance spéciale de canadienisation qui sont payées par les consommateurs.

Grâce à l'élimination de l'impôt sur les revenus pétroliers, d'ambitieux projets comme Venture et Hibernia, les usines de traitement des sables bitumineux de l'Alberta, les puits de la mer de Beaufort et les pipe-lines de l'île de Vancouver pourront attirer les capitaux considérables dont nous avons besoin pour les exploiter et assurer la sécurité énergétique des Canadiens. L'élimination de l'impôt sur les revenus pétroliers entraînera une reprise de l'investissement à grande échelle au Canada. C'est indispensable si nous voulons assurer la sécurité de notre approvisionnement. Suivant les conditions de l'Accord de l'Ouest, le gouvernement fédéral et les provinces productrices s'attendent à ce genre d'investissement. Nous surveillerons de très près la performance de l'industrie pour nous assurer que ces investissements, qui ont toujours été très importants, augmenteront encore.

En outre, l'impôt sur les revenus pétroliers ne s'appliquera pas aux nouveaux projets et à la nouvelle production, à compter du 1^{er} avril. Cela favorisera immédiatement la construction de nouvelles usines ainsi que l'intensification de l'exploration et de l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques. Cela augmentera l'activité dans toutes les régions pétrolières et gazières du Canada.

Nous avons également pris des mesures pour veiller à ce que les petites compagnies canadiennes aient la possibilité de participer à la mise en valeur de nos ressources pétrolières et gazières en permettant aux compagnies, principalement canadiennes, qui n'ont pas d'impôt à payer, de profiter des déductions de l'impôt sur les revenus pétroliers, ce qui les placera sur un pied d'égalité avec les sociétés étrangères.

Comme nous l'avons promis, monsieur le Président, nous allons supprimer progressivement le programme d'encouragement du secteur pétrolier, mais je peux garantir à la Chambre que tous les engagements déjà pris seront honorés par le gouvernement fédéral. Cela garantira la stabilité dans la prospection et le développement au large et dans la mer de Beaufort. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier sera remplacé par un régime d'encouragements fiscaux qui ne créera pas de discrimination, mais encouragera la réalisation de nouveaux projets à risques élevés. Le gouvernement du Canada